

Le 14/10/2014

Compte rendu des CTL « rodéos » du 23.09.2014 et du 07.10.2014

« L'hennir du pétrole »

L'événement de la rentrée étant l'arrivée d'un nouveau Directeur, les experts de Solidaires Finances Publiques, toujours le mors aux dents, ont mené l'enquête. Ils sont dès à présent en mesure de vous révéler que les brides de la DDFiP de Meurthe-et-Moselle vont être tenues par M Saillard.

Pour ceux peu au courant de l'univers de la paysannerie, précisons qu'un saillard est un éleveur de chevaux. Est-ce une bonne nouvelle pour les agents qui, le pied à l'étrier, cravachent déjà dur ?



Est-ce lui qui sera chargé d'administrer le remède de cheval de la démarche stratégique ? Quelles réformes va-t-il mettre en selle ? Les Services de Publicité Foncière excentrés seront-ils transformés en hypomobiles ? Les petites Trésoreries se feront-elles étriller ? Les services RH seront-ils rayés d'un trait ? Va-t-il faire prendre un virage en fer à cheval au dialogue social ?

Face à ces incertitudes, nous ne resterons pas à sa botte et ruerons dans les brancards s'il le faut.

Mais foin de jugement hâtif, donnons sa chance à l'attelage Saillard- Sauvage. Nous attendons d'eux un dialogue franc : « Étalons nos problèmes ».

Première consolation, l'attraction animale, bien qu'épique, est au moins bénéfique sur l'impact carbone. A méditer pour les frais de déplacement.

Pour terminer, souhaitons la bienvenue à M. SAILLARD et passons-lui ce message : avec un peu de chance, il suffit d'un coup de dé pour changer l'équidé en équité...

☛ Présentation du baromètre social

L'Institut IPSOS a réalisé un sondage, pour le compte de la DGFIP, sur les conditions de travail, auquel seulement 59 % des agents de la DDFiP 54 ont répondu.

Les résultats entérinent ce que nous dénonçons depuis plusieurs années : les agents souffrent d'un manque de reconnaissance et des conséquences des suppressions d'emplois, avec un mécontentement concernant leur rémunération en berne.

Ce constat est confirmé par l'analyse du tableau de bord de veille sociale (TBVS), qui fait ressortir, entre autres, les points suivants :

- ☛ le nombre croissant de jours mis sur le CET ;
- ☛ l'augmentation du nombre des heures écrêtées ;
- ☛ l'augmentation du nombre d'arrêts maladie de courte durée ;
- ☛ l'augmentation du nombre de fiches de signalement ;
- ☛ l'augmentation du nombre de réunions de service ;



Par contre, la demande de Solidaires Finances Publiques pour connaître le nombre de journées de congé perdues par les agents n'est toujours pas satisfaite.

Au cœur des tensions du réseau : le Hold-Up des emplois non pourvus ! Nous ne vous parlerons même pas ici de notre rejet des suppressions d'emplois qui s'accumulent d'année en année à la DGFIP. Par contre il y a un sujet sur lequel nous attendons de toute urgence des avancées : le scandale majeur par lequel l'administration refuse d'affecter les effectifs annoncés et pourtant inscrits au budget.

Dans notre département, nous en sommes à ce jour à un solde déficitaire d'environ 40 emplois B et C. Cette situation est intolérable et entraîne des déséquilibres majeurs dans les équipes, une dégradation accentuée de l'exercice des missions et une remise en cause des droits et garanties des agents.

☛ Le DUERP

Vous aurez tout ce que vous voulez, si ça ne coûte rien !

Il apparaît dans l'analyse du document unique que ce sont les risques psycho-sociaux qui se développent le plus.

La réponse apportée par l'administration est la priorisation des tâches et l'adaptation des tâches aux emplois restants. Il y a là un décalage par rapport à la vie réelle dans les services où l'agent doit s'adapter au travail alors que ce devrait être le contraire.

La performance sociale, avec ses 4 outils (TBVS, DUERP, EDD, baromètre social), ne résout en rien le mal-être des agents qui sont soumis à des charges croissantes de travail, sans moyens humains supplémentaires.

☛ Rapport d'activité 2013 du CHS-CT

My CHS is rich !

Les principales opérations financées sont axées sur la formation (prévention du stress, secourisme, sécurité incendie, gestes et postures), l'environnement physique du travail, la santé des agents, l'organisation des guichets et des caisses.

☛ Espaces de dialogue (EDD)

Grâce à l'action de Solidaires Finances Publiques, les EDD ont montré qu'il existait de fortes tensions entre les huissiers et leur encadrement. Fait remarquable : l'administration a fait son mea culpa.

« Il faut rougir de faire une faute, mais non de la réparer » *Voltaire*

☛ Point sur les restructurations en 2015

Grâce à notre interpellation de Monsieur ECKERT lors de sa visite le 4 juillet 2014, les fermetures programmées des Trésoreries de Nomeny et Longuyon sont ajournées jusqu'au 31/12/2015.

Interpellation dont voici un extrait : « *Si le député défendait le maillage territorial, quelle est la position du Secrétaire d'Etat ? Tiendrait-il aussi un double langage ?* »

Transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie d'Einvill (qui compte actuellement 3 emplois) au SIP de Lunéville. Cette tâche supplémentaire se fera, sans en douter, sans aucun transfert d'emploi.

Nous voulons la transparence sur le plan triennal de la démarche stratégique ! Notre Directeur local nous dit qu'il est hors de question de communiquer localement sur les projets envisagés tant qu'il n'a pas eu le feu vert de la Direction Générale. Nous pensons qu'il y a là un mépris majeur envers les personnels et nous sommes bien loin des beaux discours vantant la transparence et le dialogue social. Nous attendons donc de connaître le calendrier exact pour notre département et les sujets choisis. SIP-CDIF, fusion de services de même nature, transfert du recouvrement vers les SIP, suppression/fusion de trésoreries, transfert de l'enregistrement, départementalisation de mission,... : quels sont les sujets évoqués pour notre département ?

☛ Frais de déplacement

C'est la résidence familiale qui est retenue comme point de départ et d'arrivée d'une mission. La notion de gain de temps est le critère de référence.

La nouvelle application Chorus-DT pour la saisie des remboursements des déplacements est chronophage pour les utilisateurs.

S'agissant de la prise en compte du temps de trajet dans le cadre d'une formation ou d'une mission, nous vous rappelons que le décret n° 2000-815 du 25 août 2000, relatif au temps de travail dans la Fonction Publique, précise, dans son article 3 que :

- ☞ si le déplacement peut se faire sur la journée, avec retour au domicile avant 22h30, le temps de trajet doit être rajouté à la journée de formation ;
- ☞ si le retour a lieu après 22h30, ½ journée de récupération doit être accordée en plus ;
- ☞ si le retour a lieu après minuit, 1 journée de récupération doit être accordée ;
- ☞ pour tout déplacement contraint un dimanche ou jour férié, 1 journée de récupération

Il n'y a donc pas lieu de se réjouir d'avoir obtenu ½ journée de récupération pour les déplacements effectués les dimanches et jours fériés, alors que la législation prévoit le double.

☛ Point sur la prime d'accueil

Un contentieux récent : la prime accueil et la prime caisse ! Sujet hautement « urticant » ! Nous vous confirmons ce que notre syndicat national n'a eu de cesse de vous dire : l'attitude de la DG est calamiteuse, alors que le sujet de la reconnaissance indemnitaire est primordial.

Sur la Prime des Caissiers, son absence de versement sans explication a été incompréhensible pour les agents concernés. À quelle date les collègues percevront-ils les sommes ?

Concernant la « prime accueil », le dispositif pour solder 2013 a été particulièrement mal perçu par les collègues tant par l'exclusion incompréhensible de plusieurs services ou missions liées à l'accueil des usagers que dans le ciblage des agents concernés ou le montant accordé.

49 agents de la DDFIP ont touché cette prime, dont 41 % de la Filière publique et 59 % de la Filière fiscale.

Cette prime accueil de 400 € maximum a été versée au détriment des agents qui bénéficiaient de la prime de campagne IR.

☛ Point sur l'audit départemental relatif à l'encaisse de 300 € maximum

Un document recto-verso nous a été fourni pour récapituler le rapport d'origine d'environ 90 pages ! Nous aurions souhaité que cet audit ait pour but de relever les difficultés rencontrées à la fois par les agents et les usagers aux Caisses du réseau.

Or, à notre grand étonnement, les principaux intéressés (les caissiers) n'ont pas été consultés.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques ont répété, lors de ce CTL, ce qu'ils avaient déjà dit lors du CHS-CT du 09/09/2014, au Président, M. SAILLARD, nouvellement nommé dans ses fonctions, que dans le domaine de la prévention des risques, l'abaissement du seuil d'encaissement en numéraire à 300 € pour les caissiers était une ineptie. Nous avons rappelé que le rôle régalién de la DGFIP est de recouvrer les impôts et taxes. Nous avons également regretté que cette mesure légale n'ait fait l'objet d'aucune publicité.

L'administration a répondu que seul 10 à 15% des contribuables étaient concernés par cette mesure.

Nous avons précisé que cette population était aussi la plus fragile, car exposée à la précarité. Face à cette mesure qui devrait sécuriser les agents, pour nous, c'est seulement une question de coût de transport de fonds (150 000 € / an pour le 54). La sécurité des agents n'est qu'un alibi dans ces périodes de restrictions budgétaires.

☛ Questions diverses

Exécution budgétaire de la DDFIP 54 : la DG a refusé d'accorder toute rallonge pour fonctionner jusqu'à la fin de l'année. M. SAILLARD est à la tête de la cavalerie.

La DGFIP brade « les bijoux de famille » (Immeuble Garenne et le Rectorat Cours Léopold), mais ne lésine pas sur les dépenses pour les annonces parues dans le Figaro (8 000 €).

On a vu des chevaux et des cavaliers parfaitement d'accord : c'étaient assez souvent des chevaux de bois

Robert Dieudonné